

RÈGLEMENTS - ARC

Volleyball de plage



15/05/2018

Règlements des ligues de volleyball

Adoptés 15 mai 2018

Sports extérieurs 2018

Ligue 4 vs 4

1. IDENTIFICATION DES CATÉGORIES

- a. **CATÉGORIE A (non disponible)**
Équipes principalement composées de joueurs maîtrisant les techniques fondamentales de 85% à 100%. Ces équipes ont des tactiques de jeu offensives et défensives très bien établies. Ces équipes sont en général composées d'anciens joueurs de niveaux universitaire, collégial AAA ou senior AA.
- b. **CATÉGORIE B**
Équipes principalement composées de joueurs maîtrisant les techniques fondamentales de 70% à 85%. Ces équipes ont aussi des tactiques de jeu offensives et défensives bien établies. Ces équipes sont en général composées d'anciens joueurs de niveaux collégiaux AAA et secondaire D1.
- c. **CATÉGORIE C**
Équipes principalement composées de joueurs maîtrisant les techniques fondamentales de 55% à 70%. Elles utilisent un système de base avec passeurs et attaquants et/ou un système de pénétration. Ces équipes sont en général composées d'anciens joueurs scolaires ou civils possédant les notions de base.
- d. **CATÉGORIE D**
Équipes composées de joueurs connaissant les principes de base du volleyball soit : le principe de rotation des joueurs, les trois contacts de balle, la manchette et le service. Ces équipes sont en général composées de joueurs de niveau débutant jouant pour le plaisir ou ayant un désir d'apprendre ce sport.

2. RÈGLEMENTS OFFICIELS EMPLOYÉS

- a. Les règlements seront appliqués par ordre de prépondérance, la réglementation spécifique ci-dessous et les règles de la Fédération du volleyball du Québec ;

3. RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES

- a. Pour les ligues 4vs4, la double touche (double contact) sur le premier contact de chaque séquence de jeu d'une équipe est permise pourvu qu'elle soit faite dans une seule action (ballon non transporté ou tenu) ;
- b. Un contact avec le filet par un joueur sera immédiatement appelé comme une faute ;

4. COMPOSITION DES ÉQUIPES

- a. Les ligues sont mixtes et requièrent un minimum de 2 filles sur le terrain en tout temps ;
- b. Aucun libéro n'est permis ;
- c. Pour pouvoir jouer, une équipe devra être composée du minimum de joueur indiqué par la ligue ;
- d. Une équipe qui se présentera à une partie avec moins de joueurs que le nombre minimal sera déclarée forfait, mais pourra jouer les parties planifiées ;
- e. Les remplaçants sont autorisés si le responsable de la ligue juge que ceux-ci sont de la même catégorie. Une liste de remplaçant sera fournie en début de saison aux capitaines ;

5. JEU DES JOUEURS

- a. Les substitutions de joueurs sont autorisées et doivent se faire obligatoirement par les lignes de côté. Les joueurs doivent attendre à l'extérieur et s'intégrer dans la rotation de base (6-5-4-3-2-1) c'est-à-dire entre la position 4-5 et/ou la position 1-2 ;
- b. Un joueur substitut peut participer aux séries éliminatoires à la fin de la session. Cependant, il doit avoir joué un minimum de 4 parties durant la saison avec la même équipe.
- c. Un seul temps mort d'une minute est accepté dans un set de 21 points ;

6. DURÉE DES PARTIES

- a. **Parties de saison** : 2 sets de 21 points – Les équipes changent de côté aux multiples de 7 points ;
- b. **Parties de séries** : Formule 2 de 3 – 2 premiers sets de 21 points et le 3^e set de 15 points (s'il y a lieu) – Les équipes changent de côté aux multiples de 7 points (2 premiers sets) et de 5 points (3^e set seulement) ;
- c. **Échauffement** : Une période de 15 minutes est allouée pour l'échauffement ;

7. MATÉRIEL

- a. Le ballon officiel sera un MIKASA BEACH CHAMP VLS300 ;
- b. Des antennes seront installées sur chaque terrain de volleyball de plage ;

8. TERRAINS ET HAUTEUR DU FILET

- a. Le filet sera installé à la hauteur suivante pour toutes les catégories :
 - i. Grandeur mixte : 2 M 24
- b. Les grandeurs des terrains seront les suivantes :
 - i. Ligue 4 vs 4 : 8M X 8M

9. ARBITRAGE

- a. Il n'y a aucun arbitre pour toutes les parties, il s'agit donc d'auto arbitrage. À partir du moment où un doute sur l'action que vous venez de poser survient, assumez la faute ou demandez au responsable sur place de vous éclairer.

10. POINTS AU CLASSEMENT

- a. Un set gagné équivaut à 1 point ;
- b. Un set perdu équivaut à 0 point ;
- c. Une partie perdue par forfait équivaut à -1 point ;

Note importante : Le responsable des ligues aura toujours le pouvoir décisionnel, peu importe la situation. Les règlements spécifiques nommés ci-dessus sont propres à nos ligues et ne sont peut-être pas conformes avec la FVBQ. Les règlements spécifiques peuvent être modifiés sans préavis.

Informations : Communiquez directement avec le service à la clientèle au 450-963-0676 poste 221